



N° de résolution
ou annotation

1259^{ÈME} SESSION

NO: 126-1-22

NO: 126-2-22

Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER-STATION COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

À une séance extraordinaire tenue le 6 juin 2022, à 18h15, tenue à salle du conseil située au 121-A rue St-André, Laurier-Station, étaient présents :

Mme Huguette Charest, mairesse

M. William Arsenault, conseiller no.1
Mme Jessika Daigle, conseillère no.2
Mme Suzanne Croteau, conseillère no.3
M. Marc Legros, conseiller no.4
M. Ghislain Beaulieu, conseiller no.5
M. Denis Pérusse, conseiller no.6

Est présent :

Mme. Justine Bouchard / greffière-trésorière adjointe par intérim

La séance est ouverte à 18h15 par madame Huguette Charest, mairesse, qui souhaite la bienvenue aux membres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité :

- QUE l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;
- QUE les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION



N° de résolution
ou annotation

NO:126-3-22

Municipalité de Laurier-Station

AUTORISATION D'AJOURNEMENT / DEVANCEMENT DU CALENDRIER POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2022

ATTENDU QUE toute séance peut être ajournée par le conseil à une autre heure du même jour ou à un jour subséquent, sans qu'il soit nécessaire de donner avis de l'ajournement aux membres qui n'étaient pas présents, conformément à l'article 154 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27-1;

ATTENDU QUE tous les membres sont présents à la présente séance extraordinaire du conseil municipal;
ATTENDU QUE le calendrier municipal sera devancé;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2022, prévue à 19h30, sera ajournée au 6 juin 2022 à 18h30;

Il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité :

- QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2022, initialement tenue à salle du conseil située au 121-A rue St-André, Laurier-Station, à 19h30, se tiendra à 18h30 au même endroit.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Question concernant l'avancement du dossier de la poussière noire en collaboration avec ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

NO: 126-4-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 18h23.

ADOPTÉE


Hugette Charest, mairesse


Justine Bouchard,
Sec.très. adjointe par intérim